

La santé publique, un enjeu majeur

Aujourd'hui, la santé publique, la sécurité sanitaire, la recomposition du système de soins sont des enjeux prioritaires.

Cancer, SIDA, méningite, légionellose, ESB, environnement, hôpitaux, cliniques sont quelques-uns des terrains où l'action des médecins inspecteurs de santé publique est primordiale pour conduire une politique de santé au service de tous les citoyens.



Devenir médecin inspecteur de santé publique c'est,

- pratiquer une médecine diversifiée, en prise directe sur l'actualité,
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des grands programmes de santé publique,
- exercer, avec une compétence reconnue, un travail motivant,
- mettre ses connaissances et son expertise au service de la collectivité,
- travailler en équipe, avec des professionnels venus d'horizons divers,
- accéder à une mobilité autant professionnelle que géographique,
- bénéficier d'un environnement valorisant et de la stabilité de l'emploi.

Pour tout renseignement

Ministère de l'emploi et de la solidarité
DAGPB - Service des Ressources Humaines - Bureau du recrutement
10 Place des cinq Martyrs du lycée Buffon - 75015 Paris

Télécopie : 01 40 56 46 76

Téléphone : **01 40 56 83 83**

site internet : www.sante.gouv.fr
e-mail : dagpb-srh2c-accueil-concours@sante.gouv.fr



RECRUTEMENT DES MEDECINS INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE

Devenez le médecin d'une grande cause :



La santé publique



une profession, plusieurs métiers

Médecin inspecteur de santé publique, votre action s'inscrit dans le cadre des grands programmes territoriaux de santé,



- vous interviendrez sur plusieurs fronts dans les domaines de la santé et du social,
- vous agirez en matière de prévention de façon à anticiper les crises,
- vous irez au-devant des publics les plus fragiles (malades, personnes handicapées, personnes âgées...),
- vous élaborerez, mettrez en œuvre et piloterez des programmes de santé départementaux et régionaux,
- vous travaillerez, au sein d'équipes pluridisciplinaires, avec de multiples partenaires : agences de sécurité sanitaire, organismes de protection sociale, hôpitaux, établissements sanitaires et sociaux, associations...

une compétence, des missions diversifiées

Vous aimez travailler en équipe, vous avez le sens des relations humaines et souhaitez piloter des programmes de santé, alors en tant que médecin inspecteur de santé publique, vous pourrez mettre pleinement en œuvre vos compétences.

Vos missions

- **La conception, et la coordination de projets de santé publique** dans le cadre des programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins,
- **L'évaluation et le contrôle de l'organisation des soins**, notamment en cas de restructuration d'établissements de santé ou d'implantation de nouvelles activités,
- **L'expertise médicale** pour améliorer le fonctionnement d'un service ou d'un établissement,
- **L'inspection des établissements** sur des thèmes particuliers ou des dysfonctionnements signalés par les usagers,
- **La conduite d'études épidémiologiques** : cas de méningite à méningocoque, de listériose, de légionellose... enquêtes et travaux avec l'Institut national de veille sanitaire.

Votre statut

Le statut de médecin inspecteur de santé publique a bénéficié d'une revalorisation, notamment en termes de rémunération.

- Vous serez cadre supérieur de la fonction publique d'Etat.
- Vous percevrez une rémunération brute minimum de base de 32 049,42 euros (210 231 F) annuels, primes comprises.
- Votre antériorité professionnelle sera prise en compte lors de votre reclassement.
- Vous aurez des possibilités d'évolution vers des fonctions susceptibles de donner lieu, à une rémunération annuelle brute de l'ordre de 69 678,15 euros (457 059 F) en fin de carrière.

Vos lieux d'exercice

Vous exercerez vos fonctions :

- dans les services du ministère de l'emploi et de la solidarité : directions départementales et régionales des affaires sanitaires et sociales ou l'administration centrale.

Et par voie de détachement :

- dans les agences régionales de l'hospitalisation
- dans les agences sanitaires nationales et établissements publics,
- dans les autres ministères (Coopération, Education nationale...),
- dans les organismes internationaux.

La voie d'accès : le concours

Le ministère recrute chaque année, par voie de concours, des médecins inspecteurs de santé publique.

Le concours externe

est ouvert aux médecins de nationalité française ayant moins de 45 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (dérogations possibles), titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'exercice de la profession de médecin et de l'un des diplômes suivants :

- 1 - DES de santé communautaire et médecine sociale
- 2 - DES de santé publique et médecine sociale
- 3 - CES de santé publique
- 4 - Diplôme, certificat ou autre titre qui, délivré conformément aux obligations par un Etat membre de l'Union européenne, permet en France l'inscription sur la liste de la spécialité de santé publique et médecine sociale par application du règlement de qualification des médecins approuvé par arrêté.

Les candidats qui ne possèdent pas l'un de ces diplômes (de 1 à 4), mais qui justifient d'une formation ou d'une expérience en santé publique, peuvent déposer une demande de dérogation, qui devra être jointe au dossier d'inscription.

Le concours interne

est ouvert :

- aux médecins fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux médecins en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au moins de trois années de services effectifs, en cette qualité, au 1^{er} janvier de l'année du concours.